La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD



Charte
Restauration Scolaire

Le restaurant est un lieu de vie en collectivité. Pour le bien-être de tous : super enfants, super agents et super parents nous nous engageons à respecter cette charte.

Les super engagements

Les super enfants s'engagent

Je reste en rang et j'évite les écarts sur la route pendant les transferts

Je rentre et je sors, après autorisation, dans le calme sans bousculade ni bagarre et je m'installe à table

Je suis poli (bonjour, au revoir, s'il vous plait, merci)

Je me tiens correctement à table

Je lève le doigt pour demander quelque chose



Je parle doucement et uniquement aux camarades de ma table

Je respecte mes camarades et les super agents

Je ne dis pas de gros mots et ne réalise pas de gestes incorrects

Je mange proprement

Je respecte les locaux et le matériel

Les super agents s'engagent

J'explique la charte et la fait respecter

Je sers et aide les super enfants

Je veille au bon déroulement du repas

Je respecte les super enfants et suis à leur écoute mais fais preuve d'autorité



Je veille à l'hygiène des super enfants

Je m'assure de la bonne prise des repas

Je veille à ce que les super enfants ne gaspillent pas la nourriture et mangent proprement



Les super parents s'engagent

A lire et expliquer la charte à leur(s) enfant(s), à être vigilants en ce qui concerne leur(s) comportement(s), à ne pas pénétrer dans le restaurant scolaire sans autorisation et à bien inscrire leur(s) enfant(s) sur les listes du restaurant scolaire, surtout avant les vacances

Nous avons lu, compris et nous acceptons la Charte restauration scolaire de la Trinité-sur-Mer.

Nous nous engageons à respecter la Charte restauration scolaire.

Prénom NOM du super enfant :

Fait le :

Signature des parents : **Signature de l'enfant :**

Non-respect des super engagements

Au bout de 3 avertissements matérialisés par des croix aux sein du restaurant scolaire, un rendez-vous auprès de Pascale DE SALINS, Adjointe au Maire, aura lieu à la Mairie, en présence de l'enfant et des parents.

Nous rappelons que la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire